

RG 99 - HÉMOPATHIES PROVOQUÉES PAR LE 1.3 BUTADIÈNE ET TOUS LES PRODUITS EN RENFERMANT



Désignation de la maladie	Liste indicative des principaux travaux susceptibles de provoquer la maladie
Leucémie myéloïde chronique	Opérations de production, transport, logistique et utilisation du 1.3 butadiène et autres produits renfermant du 1.3 butadiène, notamment : • Production et transformation d'élastomères de type styrène butadiène pour l'industrie des caoutchoucs synthétiques, de polyamide butadiène-adiponitrile (synthèse du nylon) • Raffinage de certaines coupes pétrolières • Production, conditionnement, transport de gaz de pétrole liquéfié (GPL), propane, butanes techniques • Entretien et maintenance des équipements fonctionnant au GPL ou butane

Quelle est la nuisance ?

Le 1.3 butadiène est un hydrocarbure incolore et trouvable notamment sous forme de gaz. Il est extrêmement inflammable et peut induire des anomalies génétiques.

La classification CLP (qui concerne les produits chimiques) le reconnaît également comme cancérogène avéré.

La contamination peut se faire par inhalation ou par contact cutané, notamment en cas de projection.

Comment reconnaître l'affection ?

La leucémie myéloïde chronique est une hémopathie, c'est-à-dire un cancer des cellules sanguines. Elle peut d'abord être asymptomatique mais certaines personnes ressentent de la fatigue, de la faiblesse, une perte d'appétit, une perte de poids, des sueurs nocturnes, et une sensation de ballonnement abdominal, provoquée par l'hypertrophie de la rate. L'état du patient empire avec le temps et la leucémie peut provoquer :

- Fièvre et transpiration excessive : à cause d'une infection
- Faiblesse, fatigue et pâleur : dues à une anémie (diminution de la quantité d'hémoglobine contenue par unité de volume de sang)
- Des difficultés à respirer, une tachycardie (cœur qui bat trop vite), douleur thoracique
- Ecchymoses (bleus) et hémorragies : parfois sous la forme de saignements de nez ou des gencives
- Adénopathie : gonflement des ganglions
- Éruptions cutanées

Quelles sont les professions exposées ?

Les professionnels exposés au 1.3 butadiène sont les suivantes :

- Production et transformation pour l'industrie des caoutchoucs synthétiques et la synthèse du nylon
- Raffinage de certaines coupes pétrolières
- Production, conditionnement, transport de gaz de pétrole liquéfié (GPL), propane, butanes techniques
- Entretien et maintenance des équipements fonctionnant au GPL ou butane

Comment prévenir l'affection ?

La prévention de la maladie s'effectue de deux façons, technique et médicale.

La première a pour but de limiter l'exposition autant que possible et au moins inférieure aux valeurs limites d'exposition professionnelles, si elles existent. Elle s'articule autour des points suivants :

- Effectuer en appareil clos toute opération industrielle qui s'y prête
- Pré-voir une aspiration des vapeurs à leur source d'émission, une ventilation générale des locaux, ainsi qu'une ventilation forcée des espaces confinés
- Contrôler régulièrement la teneur de l'atmosphère en 1,3-butadiène
- Mettre à la disposition du personnel des équipements de protection individuelle : vêtements de travail, gants et lunettes de sécurité. Les nettoyer après chaque usage.
- Instruire le personnel des risques graves présentés par le produit, des précautions à observer et des mesures à prendre en cas d'accident
- Observer une hygiène corporelle et vestimentaire très stricte : passage à la douche, lavage soigneux des mains après manipulation et changement de vêtements après le travail, rangement séparé des vêtements de ville et des vêtements de travail

La prévention médicale quant à elle, consiste en deux types d'exams :

- Examen initial : Il vise à rechercher des affections hématologiques chroniques ou des atteintes cardiaques ou pulmonaires mal équilibrées chez les travailleurs pouvant être exposés à la substance. Il sert aussi à chercher des signes d'irritation cutanéomuqueuse, respiratoire, oculaire et neurologique, et à faire pratiquer des examens complémentaires si nécessaire.
- Examen périodique : Il a pour but des signes d'irritation cutanéomuqueuse, respiratoire, oculaire et neurologique. Des examens complémentaires peuvent également être pratiqués